



Valeur juridique du mail ên tant qu'écrit

Par **arnh**, le **29/01/2008** à **00:09**

Est-ce que un mail est une preuve juridique au même titre qu'un écrit dans le cas évidemment ou les interlocuteurs sont parfaitement identifiés.

Par **jeetendra**, le **29/01/2008** à **11:45**

bonjours, la valeur juridique d'un email depend de la qualité des parties en cause. Si on est en presence de commerçants, la preuve est libre en cas de contestation, donc un email fait foi jusqu'à preuve du contraire, au même titre que n'importe quel support.

Si on est en presence de particuliers, la valeur de l'email dependra de la faculté, que l'on a d'authentifier le contenu et l'auteur du message. Une loi sur la signature electronique pour authentifier les emails a été voté en 2000, on attends toujours le decret d'application, cordialement